



Compétitions nationales de Canne de Combat 2010

	Internationaux de France	Championnat de France
Date	20 & 21 mars	15 & 16 mai
Lieu	REIMS (Marne)	BORDEAUX (Gironde)
Salle	Complexe sportif René Tys Rue Léo Lagrange 51000 REIMS	Gymnase Jules Ferry Av. Bel AIR 33200 BORDEAUX
Catégories	moins de 12 ans à vétérans	moins de 12 ans à vétérans
Type de compétition	Compétition individuelle par catégorie (d'âge) et série unique	Compétition individuelle par catégorie (d'âge) Seniors masculins + vétérans séparés en 1 ^{ère} série** - 2 ^{ème} série et 3 ^{ème} série
Date de forclusion	Lundi 15 mars	Lundi 10 mai
Convocation / début assauts	20 mars à 8h30 / 9h30	16 mai à 8h30 / 9h30
Dossier d'inscription	Feuille d'engagement + Photocopies * (licence – certificat médical - autorisation parentale pour les mineurs – caution)	
Droit d'inscription	20€ par tireur senior ou vétérans (hors DOM)	20€ par tireur senior ou vétérans (hors DOM)
Caution	50 € par tireur	50 € par tireur
<i>Tous les chèques sont à établir à l'ordre de la FF SAVATE</i>		
Contact organisateur local	Alain LALEUF 03 26 89 12 61 & 06 85 94 54 23 alain.laleuf@laposte.net	Bertrand DUBREUIL 05 56 81 40 99 bertrand.dubreuil@laposte.net

* les photocopies sont à fournir une seule fois pour la saison (archivage)

** Voir en annexe la liste des tireurs par série

Renseignements et inscriptions : Philippe JOLY Puech Gaudou 12260 SALLES-COURBATIERS
☎ 05 65 64 64 06 canne.champions@gmail.fr

Les inscriptions sont expédiées uniquement par

voie postale

Toutes les inscriptions seront confirmées dans un délai très bref
aucune inscription ne pourra être enregistrée après la date de forclusion

Catégories et années de naissance (et rappels)

CATÉGORIE	AGES	Années de naissance	SEXE	Durée maximale des rencontres *	TENUE
moins de 12 ans	10-11-12 ans	98-99-00	mixte	2 x 1'30	tenue complète obligatoire
moins de 15 ans	13-14-15 ans	95-96-97	filles & garçons séparés	3 x 1'30	
moins de 18 ans	16-17-18 ans	92-93-94		4 x 2	
SENIORS	19 à 38 ans	91 à 72		3 x 1'30	
VÉTÉRANS	39 et plus	71 et avant			

* avant reprises supplémentaires

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS 2010

Regroupement des officiels et juges-arbitres nationaux
PARIS Biancotto - 6 & 7 février 2010

1 - SURCLASSEMENT

Les règles de surclassement en vigueur sont abolies.

Le surclassement consiste à tirer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Il doit être indiqué par le médecin sur le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la canne en compétition.

Il concerne les trois années de la catégorie d'âge d'origine.

Il ne peut pas y avoir de double surclassement (pas de possibilité de tirer si 2 catégories d'âge d'écart)

2 - VETERANS : formalités médicales

Les tireurs âgés de 45 ans au premier jour de la saison sportive (1^{er} septembre) doivent présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la canne signé par un **cardiologue**.

Le médecin cardiologue décide seul des examens à pratiquer.

Ce certificat médical est valable un an.

Les tests d'effort en cours de validité (3ans) restent valables.

3 - TOUCHE EN OR

La touche en or est supprimée – la règle d'égalité reste inchangée

Egalité = vainqueur obligatoire (assaut avec élimination)

+ 1 ou 0 points d'écart (fin du temps réglementaire)

+ 0 points d'écart (fin d'une reprise supplémentaire)

Si à la fin du temps réglementaire les tireurs sont à égalité (0 ou 1 point d'écart), une reprise supplémentaire est organisée

Si à la fin de la 1^{ère} reprise supplémentaire les tireurs sont à égalité parfaite (0 point d'écart), une seconde reprise supplémentaire est organisée.

Si à la fin de la 2^{ème} reprise supplémentaire les tireurs sont à égalité parfaite (0 points d'écart), les juges départagent les tireurs.

La durée des reprises est la même que celle des reprises de l'assaut

Pour les moins de 12 ans une seule reprise supplémentaire sera organisée

Procédure à l'issue des 2 reprises supplémentaires : (*Idem demande d'avertissement*)

- l'arbitre se place sur son repère
- il annonce un bras tendu devant lui « les juges, prêts pour le résultat »
- en levant le bras verticalement il annonce « résultat »
- à ce signal les juges lèvent ensemble un drapeau jaune ou bleu en faveur du tireur qu'il estiment remporter la rencontre.

Les juges se prononcent obligatoirement pour un vainqueur – il n'y a pas de non décision ou d'abstention.

4 - ORGANISATION DES COMPETITIONS

A compter de la saison 2010-2011

- toute compétition de canne devra être dirigée par un **Délégué Officiel** (D.O.) choisi parmi les D.O. du C.N.C.C.B.
- tout assaut de canne devra être arbitré par **arbitre officiel** du C.N.C.C.B. (stagiaire – régional ou national)

Les formations de délégués officiels auront lieu lors des stages nationaux d'arbitrage.

Les formations d'arbitres stagiaires et régionaux sont à l'initiative des régions.

La liste des Délégués Officiels en activité sera communiquée prochainement.

Formalités d'inscription

1 Une feuille d'engagement est à compléter pour chaque compétition

Les tireurs sont **engagés par un responsable** de club (entraîneur, président) ou de ligue ou de région.

Celui-ci vérifie et se porte garant des informations portées sur la feuille d'engagement., notamment en ce qui concerne le niveau et le classement en séries si nécessaire

2 La date de forclusion est indiquée sur les feuilles d'engagement ou sur les documents d'accompagnement

3 Les documents à présenter au début de la compétition sont :

- la licence de la saison en cours
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **Canne de Combat en compétition** daté de la saison en cours. (a)
- Une autorisation des parents pour les mineurs.
- Une demande de surclassement si nécessaire (b)

Pour simplifier les formalités, la **photocopie** de ces pièces est **envoyée** au CNCCB (c) qui en accuse réception et les archives pour toute la saison. Cette procédure permet :

- De gagner beaucoup de temps en début de compétition (simple pointage des tireurs présents)
- De faire compléter les dossiers si besoin est (pas de mauvaise surprise en arrivant à la compétition)
- De simplifier les démarches sur la saison (les pièces ne sont transmises qu'une fois)

4 Une caution de 50 € par tireur engagé doit accompagner la feuille d'engagement. Les chèques ne seront encaissés qu'en cas de forfait non justifié. Les chèques envoyés à l'occasion d'une première compétition peuvent servir pour les suivantes.

5 Les tireurs seniors et vétérans doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 20€ par compétition. (hors DOM) Un reçu est délivré aux clubs le jour de la compétition.

Rappel : la procédure de surclassement doit être réservée aux excellents tireurs

Déroulement des compétitions

1 A l'heure de convocation chaque responsable de club se présente à la table officielle pour le pointage des tireurs présents. Les pièces manquantes sont éventuellement présentées.

2 Les tireurs qui souhaitent faire vérifier la validité d'un équipement peuvent se présenter à la table officielle avant le début des assauts.

3 Chaque tireur doit obligatoirement se présenter à la table officielle pour contrôle des équipements, pendant l'assaut précédant chacun des siens.

3 A l'appel des officiels, le tireur qui ne se présente pas dans les délais sur l'aire de combat est pénalisé d'un point par minute de retard. (y compris pour les retards provoqués par un équipement défectueux)

5 Les résultats sont affichés au fur et à mesure du déroulement de la compétition, ainsi que les éventuelles sélections pour les phases suivantes (quarts de finales ...). Les tireurs doivent gérer leur planning, ils sont appelés pendant l'assaut précédant le leur.

6 La présence du second est obligatoire pour tous les assauts et pendant toute la durée de ceux-ci.

7 Planning indicatif : samedi matin : vétérans puis seniors masculins – après-midi : féminines puis jeunes / 1/8 ou ¼ masculins
dimanche matin : quart / demies / finales jeunes - après-midi : finales seniors / vétérans / moins de 18 ans

8 Les réclamations sont obligatoirement déposées par écrit par le second du tireur, au plus tard 5 mn après la proclamation de la décision de la rencontre (levée du bras du vainqueur).

RAPPELS

les seconds sont obligatoirement majeurs et licenciés FF Savate

Règles techniques Tous les tireurs, seconds et entraîneurs sont invités à lire attentivement le compte-rendu des derniers stages nationaux d'arbitrage de 2007 et 2008.

Equipements : pensez à équiper vos tireurs de casques avec protège-nuque, de protège-tibias et de gants/protège avant-bras complet * (**pour tous**) ainsi que de coquilles pour les masculins. Ceci quelle que soit la catégorie d'âge. * *intégral ou séparés* Aucun équipement expérimental ne sera toléré

Vétérans : La FF SAVATE boxe française a porté l'âge de la catégorie vétérans à 39 ans pour les assauts. (Bureau fédéral du 1^{er} & 2 septembre 2007) Catégories 2010 : seniors nés de 1991 à 1972 - vétérans nés en 1971 et avant

Les **Tireurs vétérans** âgés de 45 ans le premier jour de la saison sportive (1^{er} septembre) doivent fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de la canne de combat établi par un cardiologue

SAISON

COUPE DE FRANCE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Rayer la mention inutile

Cadre réservé à l'enseignant du club responsable de l'inscription

CLUB : N° affiliation : _ _ _ _ _
 NOM Prénom : Tél dom :
 tél prof : Fax :
 Adresse :

 E-mail : Signature :
 Date :

Par sa signature le responsable de club atteste que les informations fournies (notamment le grade) ont fait l'objet d'une vérification.

	Catégorie série	n° licence	NOM	Prénom	date naiss.	n° club	Droits €	SUR*
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Nombre total de tireurs engagés							Total droits d'inscription	€

Cautions : Joindre un chèque de 50 € par tireur en indiquant son nom au dos
Droits d'inscription : 20€ pour seniors et vétérans - joindre un chèque par club
Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de la FF SAVATE

Catégories		9	Moins de 9 ans	15 F	moins de 15 ans féminines
		12	Moins de 12 ans	15 M	moins de 15 ans masculins
18F	moins de 18 ans féminines	SF	Seniors féminines	VF	Vétérans féminines
18M	moins de 18 ans masculins	SM	Seniors masculins	VM	Vétérans masculins

Préciser la série **1, 2** ou **3** pour les catégories seniors en championnat (exemple : SM2 pour senior masculin 2^{ème} série)

* **SUR** = surclassement – indiquer S

Le classement en séries ne concerne que le championnat de France

Depuis 2005 le Championnat de France de Canne de Combat se déroule en séries lorsque le nombre de participants est suffisant. En 2005, 2006 et 2007 seuls les championnats seniors masculins ont pu se dérouler en 2 séries et en 3 séries en 2008. Les résultats ont été les suivants :

	Champions de France (1ère série)	Champions de France de 2 ^{ème} série	Champions de France de 3 ^{ème} série
2005	Jonathan DUDREUIL (Pessac 33)	Gauthier JENICOT (Lille UC 59)	XXX
2006	Jonathan DUDREUIL (Pessac 33)	Jérôme DAPVRIL (Figeac 46)	XXX
2007	Benjamin LATT (Schiltigheim 67)	Ahmed HAMADOUCHE (Schiltigheim 67)	XXX
2008	Florian ADAMI (Nice 06)	Karim MECHOAR (Schiltigheim 67)	Smaïn EL ADRAM (Avon 77)
2009	Frodo VAN DE GEUCHTE (Agen 47)	David LEBLE (Rivière des Galets 974)	Yoann DAHNOUN (Antony 92)

Nouveauté 2008 (Pas de changement en 2009)

Pour les championnats de France la catégorie des vétérans est supprimée, de ce fait la catégorie des seniors regroupera les seniors et les vétérans dans une compétition unique. Pour permettre à tous les vétérans l'accès à une compétition de leur niveau il est ouvert une 3^{ème} série. Cette 3^{ème} série est également ouverte aux seniors titulaires au minimum du pommeau rouge.

Les seniors et vétérans masculins doivent préciser la série où ils s'engagent

Accession aux séries

(règles provisoires à l'essai)

1 - Les seniors

- 11 - Un tireur qui a atteint une série peut toujours s'engager dans cette série (voir limites pour vétérans).
- 12 - Les tireurs ayant accédé à un certain niveau de compétition, au cours des 2 saisons précédentes :
 - 121 - ne peuvent pas s'engager dans une série inférieure pour les quarts de finalistes d'une série.
 - 122 - sont obligés de s'engager dans la série supérieure pour les finalistes d'une série.
- 13 - A titre transitoire un tireur qui n'a jamais participé au championnat de France peut s'engager en 3^{ème} série ou en 2^{ème} série. Sur demande argumentée de l'intéressé ou de l'entraîneur, un tireur peut participer au championnat de 1^{ère} série après accord de la commission des compétitions.

2 - Les vétérans

Participations ou résultats aux 4 compétitions nationales précédentes		Tireurs de moins de 50 ans		Tireurs de plus de 50 ans	
Vétérans	seniors	normal	possible	normal	possible
Finale	¼ finale 1 ^{ère} série finale 2 ^{ème} série	2 ^{ème} série	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	
½ finale	¼ finale	2 ^{ème} série		2 ^{ème} série	3 ^{ème} série
Au moins 2 participations		2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	3 ^{ème} série	2 ^{ème} série
Moins de 2 participations		3 ^{ème} série		3 ^{ème} série	

3 - Les moins de 18 ans accédant aux seniors

Les tireurs qui accèdent pour la première année à la catégorie des seniors s'engagent en 2^{ème} série.

Peuvent s'engager en 1^{ère} série : les finalistes, de la coupe ou du championnat, de la catégorie des moins de 18 ans des 2 saisons précédentes.

FEMININES

Série unique

MASCULINS

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série
<p>SENIORS Participation obligatoire dans la série la plus élevée en fonction des résultats obtenus</p>	<p>¼ finalistes championnat 2008 ADAMI Florian (Nice) BERARD Guillaume (Pessac) COLIN Kévin (Figeac) CORRAY-DAVIAU Gwenaél (Quimper) LATT Benjamin (Schiltigheim) LERAY Johan (Toulouse UC) TAN Denis (Rose Couverte) VAN DE GEUCHTE Frodo (Agen)</p> <p>¼ finalistes championnat 2009 LATT Benjamin (Schiltigheim) LERAY Johan (Toulouse UC) VAN DE GEUCHTE Frodo (Agen) COLIN Kévin (Figeac) CORRAY-DAVIAU Gwenaél (Quimper) ADAMI Florian (Nice) HAOUZI Jean-Luc (Seaux) LEBLE Yannick (Rivière des Galets)</p> <p>finalistes de la 2^{ème} série saison précédente LEBLE David (Rivière des Galets) ETHEVE Willy (Rivière des Galets)</p>	<p>¼ finalistes championnat 2008 BALISE François (Seaux) CORAY Erwan (Quimper) CORRAY-DAVIAU Ronan (Quimp) DARDOUR Thomas (Toulouse UC) FONTANA Benjamin (Seaux) LEJEUNE Xavier (Seaux)</p> <p>¼ finalistes championnat 2009 CORAY Erwan (Quimper) BEZILLE Yoann (Toulouse UC) JACQUET Maxime (Quimper) BLADOU Sébastien (Figeac) GIGOUX Arnaud (Clermont-Ferrand)</p> <p>finalistes de la 3^{ème} série saison précédente TORRENTE Franck (Menton) DAHNOU Yoann (Antony)</p>	NON
<p>SENIORS Participation possible</p>	Tireurs ayant déjà participé aux 1 ^{ère} séries ou Sur demande écrite	Tous tireurs pommeaux blancs	Tous tireurs pommeaux rouges
<p>VETERANS de moins de 50 ans Participation possible</p> <p>Tous les tireurs peuvent s'engager dans la série inférieure</p>	<p>finalistes coupe 2008 HAOUZI Jean-Luc (Seaux) CHESNAY Armel (St Herblin)</p> <p>finalistes coupe 2009 DESCORSIER Alain (Rivière des G.) HAOUZI Jean-Luc (Seaux)</p>	<p>½ finalistes coupe 2008 ALLON Jean-Philippe (St Herblain) CHESNAY Armel (St Herblain) EL ADRHAM Smäin (Avon)</p> <p>½ finalistes coupe 2009 PUREN Daniel (St Herblain) BARILLÉ Régis (Angers)</p>	
		Si participation à 2 compétitions nationales ou plus	Si participation à moins de 2 compétitions nationales
		X X X	
<p>VETERANS de plus de 50 ans</p>	NON	possibilité de participation à la 3 ^{ème} série	<p>Si participation à moins de 2 compétitions nationales</p> <p>Si participation à 2 compétitions nationales ou plus avec possibilité de participation à la 2^{ème} série</p>

Les vétérans

à compté de février 2008

Catégorie d'âge : 39 ans et plus (calcul sur la 2^{ème} année de la saison)

exemple : 2010 - 1971 = 39 ans / une personne née en 1971 sera vétéran la saison 2009-2010

Les tireurs vétérans âgés de **45 ans** le premier jour de la saison sportive (1^{er} septembre) doivent fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la canne de combat en compétition établit par un **cardiologue**. Ce certificat doit être renouvelé tous les ans.

Les tireurs de plus de 50 ans ne peuvent pas participer au Championnat de France ou à la Coupe de France avec des seniors en 1^{ère} série

En coupe de France :

La catégorie des vétérans est représentée

En cas d'insuffisance des inscriptions, les seniors et vétérans sont regroupés, sont exclus les personnes âgées de 50 ans et plus (voir règle de l'âge plus loin)

En championnat de France :

Les seniors et vétérans sont regroupés et participent aux championnats de 3 séries :

Championnat de France (1^{ère} série)

Championnat de France de 2^{ème} série

Championnat de France de 3^{ème} série

Les vétérans se répartissent en fonction de leurs **résultats** dans les compétitions récentes et de leur **âge** suivant le tableau ci-dessous.

Participations ou résultats aux 4 compétitions nationales précédentes :		Tireurs de moins de 50 ans		Tireurs de plus de 50 ans	
<i>en vétérans</i>	<i>en seniors</i>	<i>normal</i>	<i>possible</i>	<i>normal</i>	<i>possible</i>
Finale	¼ finale 1 ^{ère} série finale 2 ^{ème} série	2 ^{ème} série	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série
½ finale	¼ finale	2 ^{ème} série		2 ^{ème} série	3 ^{ème} série
Au moins 2 participations		2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	3 ^{ème} série	2 ^{ème} série
Moins de 2 participations		3 ^{ème} série		3 ^{ème} série	

Les vétérans peuvent toujours s'inscrire dans une série inférieure

**INTERNATIONAUX DE FRANCE
CANNE DE COMBAT
2010
A REIMS**
(département de la MARNE)

ADRESSE DE LA COMPETITION : COMPLEXE SPORTIF RENE TYS
Rue Léo Lagrange 44800 SAINT HERBLAIN

CLUB ORGANISATEUR : CERCLE REIMOIS DE SAVATE-BOXE FRANCAISE

HEBERGEMENT :
renseignements à l'Office du Tourisme de Reims
www.reims-tourisme.com info@reims-tourisme.com

ROUTE : sortie REIMS CATHEDRALE